

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 07 SEPTEMBRE 2021



## SNOWWORLD, LEADER DU SKI INDOOR, NOUVEL EXPLOITANT DU SNOWHALL

### Le contexte

La Société Publique locale (SPL) Destination Amnéville a lancé en juin 2021 une **consultation européenne afin de confier, pour les 8 prochaines années, l'exploitation du Snowhall** dans le cadre d'une concession de service à compter du début du mois de novembre 2021.

Cette consultation fait suite aux difficultés rencontrées, dans le contexte de la crise sanitaire, par la société LaBelleMontagne, qui a assuré l'exploitation du Snowhall depuis 2018 dans le cadre d'un bail commercial.

En effet, la fermeture de la piste indoor depuis le mois de mars 2020 ne permettait plus à la société Labellemontagnede de faire face aux charges fixes du site - notamment d'électricité pour le maintien du froid - et ce malgré les aides de l'Etat et le recours au chômage partiel.

Toutes les options et solutions ayant été explorées, **la société LaBelleMontagne a signifié finalement à la SPL Destination Amnéville la résiliation de son bail** avec effet au 31 octobre 2021.

### La procédure de consultation

Il convient de rappeler que la Commune d'Amnéville a attribué à la SPL Destination Amnéville, par délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2018, une concession de travaux et de service pour l'exploitation de l'équipement dit Snowhall, l'entretien et le renouvellement des installations.

La concession attribuée à la SPL Destination Amnéville l'autorise à recourir à une « sous-concession de services » portant sur l'exploitation de l'équipement, ce qui a conduit à l'engagement par la SPL, en juin 2021, d'une **procédure de mise en concurrence afin de désigner le futur exploitant.**

*Pour rappel, un contrat de concession est un contrat par lequel le concédant confie l'exécution de services à un opérateur économique. Le titulaire du contrat («le concessionnaire») est alors dans l'obligation d'assumer l'exploitation de l'ouvrage à ses frais, risques et périls.*

La consultation européenne lancée en juin 2021 a fait l'objet d'une première remise d'offre, puis d'auditions en présence d'élus représentants les actionnaires de la SPL Destination Amnéville, puis de la remise d'une offre finale.

**Deux sociétés ont répondu à la consultation : LaBelleMontagne, exploitant actuel du Snowhall et SnowWorld**

Au terme de la procédure et après analyse finale des offres, le Comité Stratégique de la SPL du 7 septembre 2021 s'est prononcé favorablement à **l'attribution d'une concession de services, pour une durée de 8 ans à la société SnowWorld.**

**SnowWorld a été informée de cette décision et l'accord sera signé dans les prochains jours.** La concession prendra effet **début novembre 2021.**

# SnowWorld

SnowWorld est une **entreprise néerlandaise cotée à la bourse** d'Amsterdam, **leader du marché des resorts de ski intérieur**. Avec 86 000 m<sup>2</sup> de surface de neige, 6 stations de ski en intérieur aux Pays-Bas et en Allemagne et trois millions de visiteurs annuels, la société s'adresse à tous les publics, des familles aux skieurs professionnels du monde entier.

SnowWorld se distingue par sa **recherche de la qualité** dans tous ses aspects tant de sa neige que des équipements et installations, ce qui en fait la référence mondiale des halls de ski indoor.

SnowWorld déclinera **sa marque « SnowWorld » à Amnéville**, à l'instar des autres sites du groupe, l'objectif de l'entreprise étant de s'appuyer sur son image de marque afin de susciter un **rayonnement moderne et sportif du site**.

SnowWorld a pour cible le public du Grand Est, mais aussi du Luxembourg, de la région de Sarrebruck et de la province de Luxembourg en Belgique.

SnowWorld a l'ambition de faire du site d'Amnéville un **hub sportif et social** par excellence. La stratégie de l'entreprise intègre la promotion des liens avec les autres équipements de loisirs de la Cité des Loisirs mais aussi les prestataires de sports et écoles de la région, en proposant des forfaits et différentes formules de coopération.

*Eric Munier, Président du Conseil d'Administration de la SPL Destination Amnéville*

*«La reprise du Snowhall par le leader néerlandais sur le marché des resorts de ski intérieur, SnowWorld, constitue une **excellente nouvelle pour la pérennité de cet équipement**, d'autant plus que l'entreprise prévoit de réaliser des investissements conséquents dédiés à sa modernisation et envisage le développement d'activités extérieures en relation avec la glisse.*

*L'engagement pris par SnowWorld illustre ainsi parfaitement l'attractivité de la Cité des Loisirs à l'international.*

*Par ailleurs, cet accord démontre une nouvelle fois combien la **solidarité entre actionnaires** de la SPL Destination Amnéville, envers le 1<sup>er</sup> site de loisirs en fréquentation du Grand Est, **encourage l'implantation d'exploitants professionnels.**»*

